

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20220630-070-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Publication : 04/07/2022

Séance du 30 juin 2022

L'an 2022, le 30 Juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge GIRARD

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
42	36	42
		Pour : 42
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme AUBE Annie, M. BAYOU Anthony, M. BLONDEL ANDRE-PIERRE, Mme BRULIN Corinne, M. CARLIERE Frédéric, Mme COZIC Bernadette, M. DELAMARE PASCAL, Mme DHERVILLEZ Pascale, M. DROGUET Jean-Pierre, M. DUBOCAGE Kévin, Mme DURECU ANNIE, M. FLEURY DAVID, M. GERON Michel, Mme GEULIN ISABELLE, M. GIRARD Serge, M. GOUPIL Gervais, Mme GUEROULT CLAIRE, M. JEZEQUEL David, Mme LAVILLE REVET GERALDINE, Mme LECARPENTIER VERONIQUE, Mme LELIEVRE Linda, M. LEROUX Christian, Mme LESAUVAGE HUGUETTE, M. LEVESQUE Jerome, M. MABIRE PASCAL, Mme MURARI BOZEC Marie-Claude, M. NIEPCERON HERVE, M. PAUMELLE René, M. QUESADA ANTONIO, M. RIVOALLAN PIERRE, M. ROSE Marc, Mme SCHUFT Emmanuelle, M. SOLINAS CHRISTIAN, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme VANIER Pascale, M. VAUCHEL BENOIT

Date de la convocation
24 juin 2022

Procuration(s) :

M. BASILLE André donne pouvoir à M. VAUCHEL BENOIT, donne pouvoir à M. VAUCHEL BENOIT, donne pouvoir à M. VAUCHEL BENOIT, M. MALO Jean-Claude donne pouvoir à Mme DHERVILLEZ Pascale, donne pouvoir à Mme DHERVILLEZ Pascale, M. REMOND FRANCK donne pouvoir à M. MABIRE PASCAL

Date d'affichage
01 juillet 2022

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. BASILLE André, M. LEMESLE MICHEL, Mme MAESEN LYDIE, M. MALO Jean-Claude, M. MOIZAN GERARD, M. REMOND FRANCK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

01 juillet 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GOUPIL Gervais

et publication du

01 juillet 2022

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Serge GIRARD, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 30/06/2022.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	276 995,32
	- un excédent reporté de :	408 252,63
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	131 257,31
	- un excédent d'investissement de :	354 300,81
	- un déficit des restes à réaliser de :	21 505,00
	Soit un excédent de financement de :	332 795,81
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	131 257,31
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	131 257,31
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	354 300,81

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20220630-070-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022

Publication : 04/07/2022

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Tocqueville-les-murs

Le Président, GIRARD Serge

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**